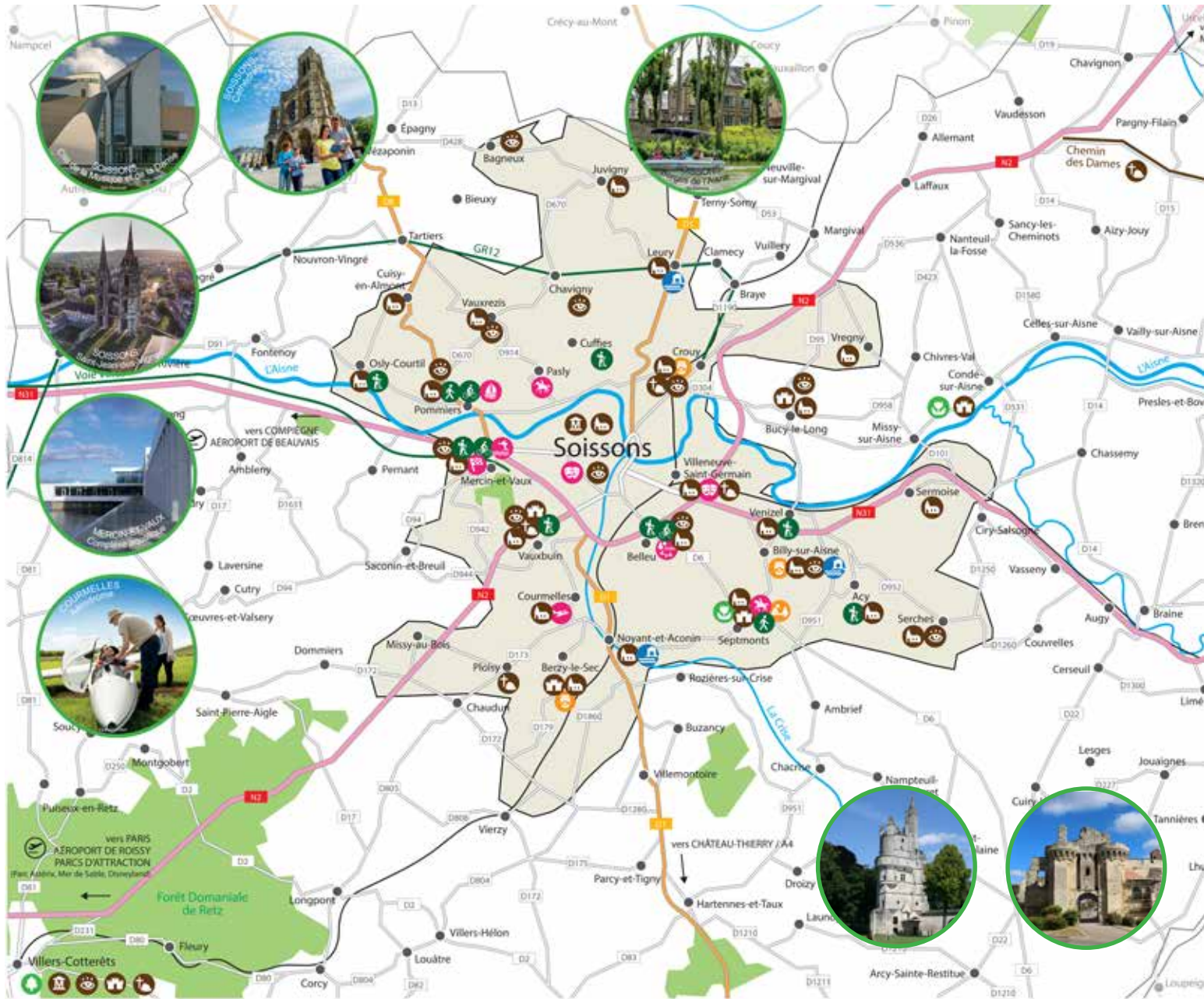


# GRANDSOISSONS

Escapades en groupe









## Bienvenue dans le GrandSoissons !

Charmante cité de 30 000 habitants lovée au cœur d'un territoire où la nature est reine, Soissons regorge d'innombrables trésors, parfois insoupçonnés !

Bien connue des livres d'histoire grâce à Clovis et à la fameuse légende du Vase, la ville ne se résume cependant pas à cet événement. De très nombreux monuments témoignent de son histoire aussi riche que mouvementée.

Dernière capitale romaine d'occident, puis première capitale des Francs, ville martyre à l'occasion des différents conflits des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, la cité et son territoire témoignent de 2000 ans à la fois riches et incomparables.

En déambulant dans les rues de la ville et sur les routes du GrandSoissons, vous verrez défiler sous vos yeux les surprenants témoignages de l'histoire du territoire que constituent les châteaux, églises, mais également collections de musée ou circuits de randonnée découverte.

L'Office de Tourisme du GrandSoissons vous propose une découverte inoubliable d'un territoire sur lequel professionnels et passionnés associent leurs connaissances et amours du terroir pour faire de votre visite une expérience unique.

# SOMMAIRE

Modalités	p. 5
Soissons et le GrandSoissons à travers les âges	p. 6 à 17
Mémoire de Guerre	p. 18 à 23
A vos papilles et savoir-faire local	p.24 à 27
Immersion en pleine nature	p. 28 à 31
Guinguette aux Michettes	p. 32
Partenaires restaurateurs	p. 33
Conditions générales de vente	p. 34 à 35

# Modalités

L'Office de Tourisme du GrandSoissons est heureux de vous présenter sa brochure groupes qui recueille les visites et circuits guidés réalisables sur Soissons, Ville d'Art et d'Histoire, et sa région. Notre équipe de guides-conférenciers, agréée par le Ministère de la Culture, est à votre disposition 7 jours sur 7 et vous propose des visites se déclinant en versions française, anglaise, allemande et néerlandaise.

## Les visites guidées :

Un guide-conférencier est mis à disposition pour 29 personnes maximum hormis pour les visites de ville à bord de votre car. Au-delà de cet effectif, il est nécessaire de faire appel à un second intervenant.

Les tarifs forfaitaires sont établis pour un guide-conférencier agréé Ville d'Art et d'Histoire de Soissons, comme suit :

- 1 heure, forfait de 65 € TTC
- 2 heures, forfait de 100 € TTC
- 3 heures, forfait de 150 € TTC
- 4 heures, forfait de 190 € TTC

Tarifs applicables jusqu'au 31/12/2018.

## Les circuits à la journée :

Le tarif est établi par personne et comprend :

- la prestation du guide-conférencier
- le déjeuner : apéritif, entrée, plat, dessert, ¼ vin et café compris
- l'entrée des sites payants inclus au programme

Pour toute visite en bus, il devra être prévu une place assise pour le guide, équipée d'un micro.

Une gratuité est accordée au chauffeur du bus ainsi qu'au 31<sup>ème</sup> participant du groupe.

## La réservation

Toute réservation fera l'objet de la rédaction d'un devis par l'Office de Tourisme envoyé au client.

La réservation deviendra ferme à la réception de ce devis signé, accompagné du règlement :

- total : pour les visites guidées
  - partiel : sous forme d'acompte, de 25 % du prix de la journée pour les circuits.
- Le nombre définitif de participants devra être communiqué à l'Office de Tourisme 8 jours ouvrés avant la date du circuit.

Toute personne, absente le jour de la prestation et dont l'absence n'a pas été notifiée dans les délais, sera comptabilisée sur la facture de règlement.

## Informations pratiques :

- Les horaires de visites guidées sont précis et tout retard du groupe à l'arrivée devra être signalé par téléphone au préalable à l'Office de Tourisme.

- Les musées et sites se visitent aux jours et heures d'ouverture.

- La cathédrale de Soissons ne se visite pas le dimanche matin et toute cérémonie de dernière minute peut intervenir et modifier le programme initial.

- La visite de la montée à la tour de la cathédrale est limitée à 25 participants et requiert une bonne condition physique (350 marches).

- Les visites de carrières ou du musée de la Caverne du Dragon nécessitent d'être couvert et bien chaussé.

- Toute fermeture technique de musée ou site survenue après signature du devis ne peut incomber à l'Office de Tourisme.

## CONTACT SERVICE COMMERCIAL

Marie-Christine BOINET  
03 23 93 32 62  
mcboinet@agglo-soissonnais.com

Aurélien PICOUT  
03 23 93 32 63  
apicout@agglo-soissonnais.com

# Soissons et le Grand Soissons à travers les âges

## La cathédrale Saint-Gervais Saint-Protais

Forfait  
100 €

Découvrez ce monument qui appartient aux sept grandes cathédrales de Picardie. De pur style gothique, elle fut élevée du XII<sup>ème</sup> au XIV<sup>ème</sup> siècle. Ce monument sert d'écrin à **un exceptionnel tableau du maître flamand Rubens : « L'adoration des Bergers »**, qui habille le transept sud de l'édifice.

En admirant les statues des chapelles du déambulatoire, remarquez le décor du chœur attribué à Michel-Ange Slodtz, célèbre sculpteur français du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

## La montée à la tour de la cathédrale Saint-Gervais Saint-Protais

Forfait  
65 €

Les amoureux de sensations pourront profiter du **panorama exceptionnel** qui s'offre aux visiteurs depuis le sommet de la tour de la cathédrale !



Circuit

## Soissons à travers les siècles

à partir de 46 € par personne \*

10h-12h : Rendez-vous à l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes pour une découverte de ce site médiéval exceptionnel !

Partez ensuite, selon votre choix, pour la chapelle Saint-Charles et ses magnifiques boiseries du XVIII<sup>ème</sup> siècle ou la crypte Saint-Médard où vous sera racontée l'histoire de la dynastie mérovingienne.

12h-14h : Déjeunez dans un établissement de cuisine traditionnelle.

14h-17h : Après la visite de la cathédrale Saint-Gervais Saint-Protais, quittez le Moyen-Age pour le Grand Siècle ! Les vieux quartiers vous révèlent leurs secrets, et rien que pour vous, les salons de l'hôtel de Barral, ancien hôtel particulier du XVIII<sup>ème</sup> siècle, ouvrent leurs portes.

\* Tarif évolutif selon le nombre de participants, sur une base de 29 personnes





# Soissons et le GrandSoissons à travers les âges

## L'abbaye Saint-Léger et le musée de Soissons

Forfait  
100 €  
+ 1 € de droit  
d'entrée

Site contemporain de la cathédrale de Soissons, cette abbaye témoigne de l'intense activité de construction au Moyen-Âge. C'est donc au cœur d'un site chargé d'histoire que vous découvrirez **les collections exceptionnelles du musée** : l'archéologie dans la vallée de l'Aisne, l'histoire de Soissons, ainsi qu'une collection de beaux-arts du XVII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle au cœur desquelles se glissent quelques tableaux de maîtres.



Forfait  
65 €  
+ 2,50 € de  
droit d'entrée

## La crypte Saint-Médard

Fondée au VI<sup>ème</sup> siècle par le fils de Clovis, Clotaire I<sup>er</sup>, l'abbaye Saint-Médard est la **première nécropole royale de la dynastie mérovingienne et le plus vieux site de Soissons**. Elle fut l'une des abbayes les plus riches et puissantes du royaume carolingien avant de perdre en influence et de disparaître lors de la Révolution française.

Aujourd'hui, seule la crypte subsiste de ce qui est qualifié de véritable « Pompéi Carolingien ». Suivez votre guide, à travers l'histoire épique de ce site et des personnages de l'époque.

Cette crypte est constituée de sept chapelles reliées par une galerie transversale qui se trouvait à l'origine sous le cœur de l'église abbatiale.





## La chapelle Saint-Charles

Forfait  
65 €  
+ 2,50 € de  
droit d'entrée

La chapelle Saint-Charles est le dernier vestige du grand séminaire de Soissons créé en 1682. Cette dernière nous est néanmoins parvenue dans un état de conservation exceptionnel. Classée Monument Historique en 1922 grâce à ses **admirables boiseries**, elle accueille désormais des expositions temporaires et des concerts.



La chapelle est un bâtiment néo-classique du dernier quart du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il s'en dégage une impression d'équilibre et d'austérité qui sied bien à une chapelle de grand séminaire. Sa décoration sculptée est d'un style de plus en plus baroque au fur et à mesure que l'on s'approche du chœur (dorures, rayons célestes). La disposition des allégories et des colonnes dorées en forme de palmiers a un aspect théâtral. Ses fenêtres étaient ornées de vitraux peints.



## Tout sur le vitrail, atelier d'art

Forfait  
100 €  
+ 6 € de droit  
d'entrée

Plongez dans l'univers coloré des vitraux de la cathédrale et partagez **les secrets de l'atelier du maître-verrier local** qui vous ouvre ses portes. Dirigez-vous ensuite vers la cathédrale Saint-Gervais Saint-Protais où votre guide vous attend pour une lecture des majestueux vitraux de l'édifice.

# Soissons et le GrandSoissons à travers les âges

## L'abbaye Saint-Jean-des-Vignes

Forfait  
100 €

Fondé en 1076, cet ensemble monastique d'exception vous révélera ses derniers secrets. Déambulez dans le **réfectoire exceptionnellement conservé**, le cellier où encore les **vestiges de l'admirable cloître de style gothique**. Votre visite commence par le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, présentant une exposition sur l'histoire de l'ensemble abbatial.



## Le Centre d'Etudes des Peintures Murales Romaines

5 €  
/ pers.

Remontez le temps dans **ce laboratoire unique en France**. Le centre archéologique est spécialisé dans le traitement des peintures murales et des stucs de l'époque romaine. Ses activités sont multiples : fouille, dépose, nettoyage, consolidation, étude, restitution, restauration, muséographie, fac-similés, expositions, publications, stages, visites, conférences...

Accompagnés de votre guide, les études archéologiques et la restauration de peintures murales n'auront plus aucun secret pour vous !

## L'Arsenal\*

Forfait  
65 €  
+ 1 € de droit  
d'entrée

Cette ancienne réserve de matériels militaires a aujourd'hui été réhabilitée en espace d'expositions temporaires. L'Arsenal vous transporte au milieu d'**œuvres magistrales et d'artistes reconnus**, tous aussi surprenants les uns que les autres.

*\* Visites guidées disponibles lors des expositions temporaires uniquement*











# Soissons et le GrandSoissons à travers les âges

## Tour de ville

Forfait  
100 €

A bord de votre car, découvrez la cité de Clovis : Soissons et son célèbre Vase ! Ville verte à la campagne, elle se dévoile à vous. Ses parcs, berges de l'Aisne, demeures anciennes vous charmeront... Un arrêt devant la majestueuse **abbaye Saint-Jean-des-Vignes** puis à la cathédrale Saint-Gervais Saint-Protas complèteront votre circuit au cœur de cette **cité millénaire à l'histoire exceptionnelle**.

## Le circuit des vases

Forfait  
100 €

Il s'agit d'une version originale du tour de ville qui vous est proposée : Le tour des vases. Partez à la recherche de l'emblématique vasque sculptée sur de nombreuses façades de la ville, représentée en fontaine ou encore en art floral lors de la saison estivale.

## Le circuit contes et légendes

Forfait  
100 €

Laissez-vous guider au gré des contes et légendes qui ont fait la renommée de la cité et découvrez la ville de Soissons d'une toute autre manière. Si la légende du vase et celle du haricot sont incontournables, le parcours piétonnier est agrémenté d'autres **contes aussi surprenants que pittoresques** parmi lesquels «Le soulier de Marie» et «Le diable de Saint-Waast».



## En passant par le Siècle des Lumières

Forfait  
100 €  
+ 6 € de droit  
d'entrée

Quittez le Moyen-Âge pour le **Grand Siècle**. Vous découvrirez d'abord l'**hôtel de ville** de Soissons, ancien palais de l'intendance et ses jardins à la française. Par la suite, la propriétaire de l'hôtel de Barral, vous fera découvrir les somptueuses salles communes de cet ancien **hôtel particulier**, emblématique de Soissons à l'époque des Lumières.



# Soissons et le GrandSoissons à travers les âges

Forfait  
65 €  
+ 2,50 € de  
droit d'entrée

## Le donjon de Septmonts

Laissez-vous transporter au cœur de l'un des plus beaux villages de France : Septmonts ! La tradition veut que le pape Jean VIII, de passage en ce lieu, lui aurait donné ce nom, pensant aux **sept collines de Rome**. Le donjon, du XIV<sup>ème</sup> siècle, l'ancienne résidence des évêques de Soissons est dans un état de conservation remarquable. Sur le site, admirez également la salle Saint-Louis, la tour carrée et le logis renaissance entièrement restauré.

## Le château de Berzy-le-Sec

4 €  
/ pers.

Découvrez ce lieu emblématique de la vallée de la Crise qui allie charme, architecture et patrimoine médiéval.

A travers la visite de son église romane ornée de peintures des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> siècles, de son **château féodal flanqué d'une chapelle de style gothique flamboyant** et de son chantier de restauration animé par les bénévoles de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de l'Aisne Méridionale, Berzy-le-Sec vous révélera tous ses mystères.



## Circuit

### La vallée de la Crise

*Forfait de 150 € + 2,50 € de droit  
d'entrée par personne*

Suivez un itinéraire routier dépayçant au fil de la rivière la Crise au cœur de la campagne soissonnaise ! Les paysages contrastés entre vastes plateaux agricoles et vallées se succèdent. Commencez par la découverte du charmant village de Septmonts dont Victor Hugo a immortalisé l'admirable châtelet du XIV<sup>ème</sup> siècle dans ses carnets de voyages. Poursuivez votre périple par Berzy-le-Sec et les vestiges de son château médiéval et atteignez Droizy, reconnaissable par son donjon qui fut la propriété d'Etienne de Vignolles, un des compagnons d'armes de Jeanne d'Arc.







# Soissons et le GrandSoissons à travers les âges

## Le château de Coucy

La gigantesque forteresse de Coucy, construite au XIII<sup>ème</sup> siècle par Enguerrand III, possédait le plus grand donjon jamais construit. Démantelée au XVII<sup>ème</sup> siècle, elle fut d'abord consolidée par l'architecte Viollet-le-Duc avant d'être détruite en 1917, au cours de la Grande Guerre. Le parcours guidé permet de découvrir ses **vestiges grandioses** de salle en salle...

Forfait  
150 €  
+ 6 € de droit  
d'entrée



## La cité de Villers-Cotterêts

Partez à la découverte de la charmante **ville natale d'Alexandre Dumas** où un musée lui est consacré. Un circuit littéraire permet de retrouver les lieux d'enfance de ce célèbre écrivain.

Découvrez aussi un merveilleux patrimoine alliant histoire et architecture. Un circuit guidé s'articule autour du **château royal et ses dépendances** : la capitainerie des chasses et le pavillon Henri II, deux monuments essentiels aux plaisirs des rois. Rencontrez François 1<sup>er</sup>, Henri II, Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, Louis XIV, Molière et Louis XV. \*

\* Offre accessible dans le cadre d'une offre groupée avec le territoire du GrandSoissons.

5 €  
/ pers.







# Mémoire de guerre

## Le Chemin des Dames et la Caverne du Dragon

Forfait  
190 €  
+ 6 € de droit  
d'entrée

Site emblématique de la Première Guerre mondiale, le Chemin des Dames est le **lieu de mémoire par excellence**. Votre guide vous emmènera à la découverte des sites le long de la ligne de crête séparant les vallées de l'Aisne et de l'Ailette. Le circuit se termine par le musée de La Caverne du Dragon, **ancienne carrière ayant abritée, tour à tour, soldats français et allemands**.



## Circuit

### A l'assaut du Chemin des Dames

*à partir de 46 € par personne \**

10h-12h : Rendez-vous à l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes.  
Départ pour le circuit du Chemin des Dames, admirez le panorama depuis la route de crête surplombant les vallées de l'Aisne et de l'Ailette.

12h-14h : Déjeunez dans un établissement de cuisine traditionnelle.

14-17h: Découvrez le musée militaire de la Caverne du Dragon et poursuivez continuation votre itinéraire sur le Chemin des Dames.

*\* Tarif évolutif selon le nombre de participants, sur la base de 29 personnes*









# Mémoire de guerre

Forfait  
150 €

## De Soissons à Oulchy : la contre-offensive Mangin

Ce circuit routier sur la Première Guerre mondiale vous fera prendre la direction de la forêt de Retz, près de Soissons, où à la mi-juillet 1918, le général Mangin lança une contre-offensive victorieuse qui mettra fin à la seconde bataille de la Marne. Le parcours passera par les **principaux lieux de mémoire** du territoire, avant d'arriver devant **les Fantômes de Landowski** à Oulchy-le-Château, monument qui commémore ce tournant décisif dans le déroulement de la Première Guerre mondiale.



7, 10€  
/ pers.

## Les carrières de Confrécourt

À l'abri des regards, nichées en flanc de coteaux, se présentent d'anciennes carrières souterraines d'extraction de calcaire devenues, en 1914, abri de nos valeureux soldats.

Ce site protégé recèle de **magnifiques graffitis, représentant la vie quotidienne des poilus.** \*

*\* Offre accessible dans le cadre d'une offre groupée avec le territoire du GrandSoissons.*



# Mémoire de guerre

à partir de  
8 €  
de droit  
d'entrée

## Fort de Condé

Découvrez cette construction architecturale dans un état de conservation exceptionnel. Datant de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, il appartient au système de défense « **Séré de Rivières** » construit pour protéger Paris suite à la guerre de 1870. Un bel arboretum sublime ce site et vous invite à le découvrir sous un angle nouveau.



## Le camp de Margival

2,50 €  
/ pers.

Ce camp d'une superficie de 100 hectares fut le quartier général du Führer en France durant la Seconde Guerre mondiale. Le 17 juin 1944, ce site a vécu une page oubliée de l'histoire de ce conflit. Venez découvrir cet incroyable ensemble de **475 bunkers** et ses monuments historiques. Laissez-vous guider à l'endroit même où Hitler donna l'ordre de brûler Paris.







# A vos papilles et savoir-faire local

## La brasserie le Houblon Gourmand

3,50 €  
/ pers.

Partez à la découverte d'un **savoir-faire local et ancestral** : le brassage de la bière ! Le houblon, cultivé dans le propre jardin du brasseur, permet de restituer le goût authentique du malt pour une bière brassée sur place. Une **dégustation** vous permet d'apprécier les différents saveurs au gré de l'inspiration de votre hôte, intarissable sur le sujet.

## La champignonnière Noris

4,50 €  
/ pers

Rendez-vous dans cette champignonnière, installée dans une ancienne carrière d'extraction de pierre. Le producteur vous accueille et vous conte toute l'histoire de la fameuse **culture du champignon de Paris**. De salle en salle, observez la pousse du blanc au rosé. En fin de visite, vous pourrez, si vous le souhaitez, repartir avec quelques produits à partager et cuisiner en famille ou entre amis.



## Circuit

### Savoir-faire et excellence en Soissonnais

*à partir de 36 € par personne \**

10-12h : Entrez dans la micro-brasserie le Houblon Gourmand où Jean-Louis cultive son propre houblon afin de restituer le goût authentique du malt. Brassée sur place, découvrez ainsi la fabrication de la bière locale «La Cervoise Karadoc» dont vous pourrez apprécier les différents saveurs lors d'une dégustation conviviale !

12h30-14h30 : Déjeunez dans un restaurant de cuisine traditionnelle

14h30-17h : Accueil à la champignonnière Noris pour tout connaître de la culture du champignon dit «de Paris». La production artisanale se transmet de père en fils et se fait dans une carrière qui servait autrefois à l'extraction des pierres. Le champignonniste vous contera sa passion et à la fin de votre visite, vous aurez l'occasion d'acheter quelques produits issus de cette production.

*\* Tarif évolutif selon le nombre de participants, sur une base de 29 personnes.*







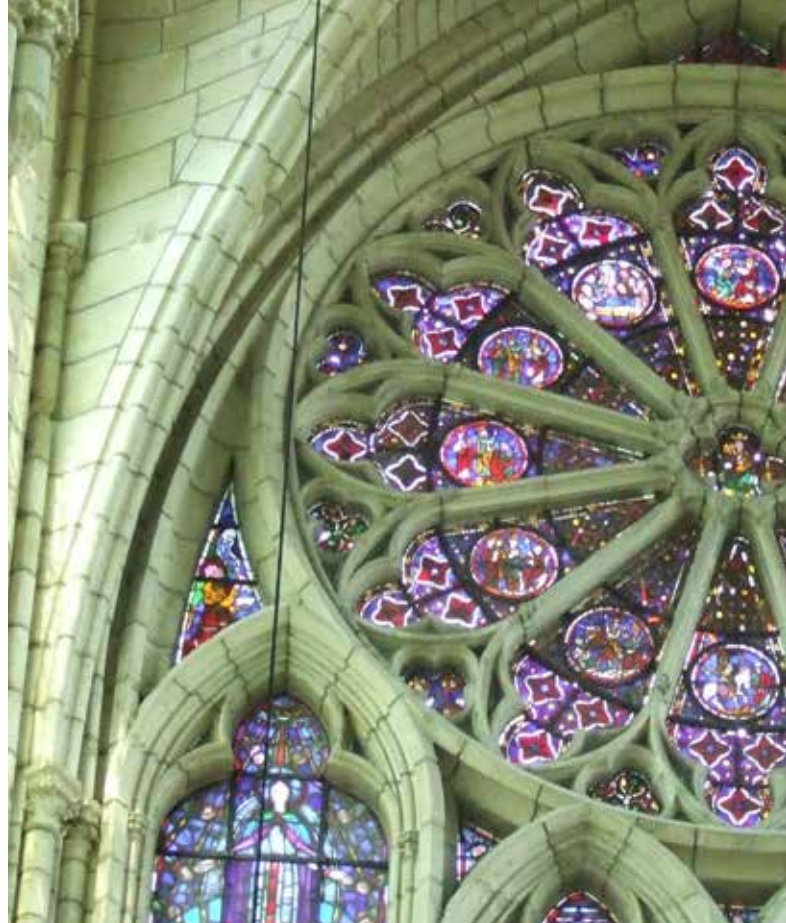


# A vos papilles et savoir-faire local

A partir de  
4 € / pers

## La ferme de Léchelle

Installés dans un très beau corps de ferme familial typique du Soissonnais du XVII<sup>ème</sup> siècle, vos hôtes vous feront découvrir leur exploitation et leur moulin. Ils vous expliqueront pourquoi la **farine** produite sur place a des **vertus exceptionnelles**. Ils auront plaisir à prolonger leur accueil par **un goûter composé de produits locaux** proposés dans leur boutique.



## Atelier du maître-verrier

6 €  
/ pers.

Partagez les **secrets du maître-verrier** qui vous ouvre ses portes. Percez avec lui les secrets de son art et admirez le mélange des couleurs qui composent vitraux, lampes et objets de décoration.

# Immersion en pleine nature

## Le jardin de l'horticulture

Forfait  
65 €

Pour les passionnés de nature, ce jardin fondé en 1865 vous permettra de découvrir, au cœur de la ville, de **nombreuses essences rares** issues du monde entier, ainsi que divers massifs floraux.

## Les maisons de sources de Belleu

Gratuit

Patrimoine unique dans la région, ce système de complexes hydrauliques alimentant la ville en eau fut créé au Moyen-Âge. Il permettait la collecte des eaux, sa redistribution ainsi que la récupération des eaux usées. Le bassin était systématiquement couvert par un petit édifice dénommé «maison de sources». Deux d'entre-elles sont aujourd'hui accessibles à la visite.



## Circuit

### Soissons, parcs et jardins

à partir de 42 € par personne \*

10h - 12h : Soissons est souvent nommée «Ville verte à la campagne» grâce à ses nombreux parcs et son chemin de halage. Partez en promenade guidée dans le jardin de l'Horticulture créé au XIX<sup>ème</sup> siècle par des passionnés réunis autour de la Société d'Horticulture locale. Vous pourrez y admirer des essences rares tel que le Ginkgo Biloba ou arbre aux quarante écus.

12h-14h : Déjeunez dans un restaurant de cuisine traditionnelle.

14h30-17h : Partez à quelques encablures de Soissons, dans le village typique de Septmonts où l'on trouve cette curiosité architecturale des maisons dites «à pas de moineaux». On y trouve un château du XIV<sup>ème</sup> siècle dont subsiste aujourd'hui le donjon, où une vue saisissante s'offre à vous ! Prolongez votre visite par l'arboretum où se situaient les jardins et les vignes des évêques de Soissons.

*\* Tarif évolutif selon le nombre de participants, sur une base de 29 personnes*









# Immersion en pleine nature

## L'arboretum de Septmonts

Forfait  
65 €

Situé au pied du donjon de Septmonts, l'**arboretum** comprend 5 zones plantées d'espèces d'origines géographiques différentes ainsi qu'un verger de pommiers et une vigne qui réhabilite le **patrimoine viticole** naguère florissant dans la région.



## Randonnée guidée des 3 clochers

Forfait  
190 €

Départ pour une randonnée de 12 km depuis Noyant-et-Aconin jusqu'à Septmonts, à la découverte de la faune et la flore locale. **Respirez l'air pur** et rejoignez ce **village pittoresque orné d'un donjon** ! Septmonts vous accueille !



## La vallée de la Crise

Forfait  
150 €  
+ 2,50 € de  
droit d'entrée

Laissez-vous guider par le cours de la petite rivière Crise et empruntez un circuit routier qui vous mènera d'un **village pittoresque à l'autre**.

Le premier d'entre eux sera Septmonts et son **admirable donjon**, ancienne résidence des évêques de Soissons. Poursuivez par Berzy-le-Sec et les vestiges de son château médiéval, pour enfin atteindre Droizy et son donjon.



# Guinguette aux Michettes

A proximité de Coucy-le-Château, en plein cœur du département de l'Aisne, la Ferme des Michettes vous propose de déguster une cuisine maison avec des produits du terroir dans une **ambiance chaleureuse et champêtre**. D'une capacité de 250 couverts, la Ferme des Michettes vous accueille pour passer un **agréable moment de détente**, ponctué par la **dégustation d'un repas aux saveurs locales** mélangeant cuisson au four à bois et apéritif médiéval sans oublier le fameux haricot de Soissons mis à l'honneur par votre chef. Après ce repas festif, profitez de l'ambiance d'une après-midi dansante aux rythmes endiablés.



## Circuit

### Guinguette aux Michettes

à partir de 41 € par personne \*

9h30-11h30 : Découvrez, en compagnie de votre guide-conférencier, Soissons, Ville d'Art et d'Histoire.

Les flèches de l'abbaye médiévale Saint-Jean-des-Vignes, la cathédrale gothique Saint-Gervais Saint-Protais, les vieux quartiers ainsi que les berges de l'Aisne créent un panorama exceptionnel sur deux milles ans d'histoire !

12h-17h : Déjeunez au restaurant de la Ferme des Michettes à Champs. Vos hôtes seront ravis de vous recevoir dans un cadre original et unique. Les plats traditionnels cuisinés maisons raviront vos papilles : canapés, terrines, cochon à la broche au feu de bois, miches de pain et la fameuse «Couronne des Michettes».

La musique vous entraînera sur la piste pour guincher ! Tout un programme de fête !

*\* Tarif évolutif selon le nombre de participants, sur une base de 29 personnes*



# Partenaires restaurateurs



## L'Arthé

Cuisine française - 1 salle - 60 personnes  
Formule 3 plats- apéritif- ¼ vin- eau et café  
28 € par personne  
16, rue de la Bannière - Soissons  
Tél. : 03 23 76 29 64

## La Cathédrale

Cuisine française - 2 salles - 100 personnes  
Formule 3 plats- apéritif- ¼ vin- eau et café  
28 € par personne  
1, place du Cloître - Soissons  
Tél. : 03 23 53 57 56

## Le Relais des Vignes

Cuisine française - 1 salle - 90 personnes  
Formule 3 plats- apéritif- ¼ vin- eau et café  
33€ par personne  
62, boulevard Jeanne d'Arc - Soissons  
Tél. : 03 60 71 40 00

## Le Saint-Jean

Cuisine française - 1 salle - 80 personnes  
Formule 3 plats- apéritif- ¼ vin- eau et café  
28 € par personne  
4, rue Neuve de l'Hôpital - Soissons  
Tél. : 03 23 59 49 80

## Le Saint-Vincent

Cuisine française - 1 salle – 66 personnes  
Formule 3 plats- apéritif- ¼ vin- eau et café  
28 € par personne  
5, rue Saint-Christophe - Soissons  
Tél. : 03 23 93 17 18

## Le Grenadin

Cuisine française - 1 salle - 50 personnes  
Formule 3 plats- apéritif- ¼ vin- eau et café  
28 € par personne  
19, route de Fère-en-Tardenois - Belleu  
Tél. : 03 23 73 20 57

## La Louvière

Cuisine française - 2 salles - 80 personnes  
Formule 3 plats- apéritif- ¼ vin- eau et café  
33€ par personne  
23, place de la Mairie - Septmonts  
Tél. : 03 23 74 04 26

## Le Grill Picard

Cuisine Française - 2 salles -120 personnes  
Formule 3 plats- apéritif- ¼ vin- eau et café  
28€ par personne  
22, rue de Laon - Corbeny  
Tél. : 03 23 26 30 79

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Art.1 - L'Office de Tourisme du GRANDSOISSONS a été créé pour assurer, entre autres, la réservation et la vente de prestations de loisirs et d'accueil. Il facilite la démarche du public en lui offrant un choix de prestations et en assurant une réservation rapide et sûre.

Art.1 bis - La présente brochure constitue l'offre préalable visée par les conditions générales de vente ci-contre et engage l'Office de Tourisme. Toutefois, la brochure ayant été conçue en juillet 2018, des modifications peuvent éventuellement intervenir, elles seront portées par écrit à la connaissance du client, par l'Office de Tourisme avant la conclusion du contrat.

Art.2 - L'Office de Tourisme est responsable dans les termes de l'article 23 de la loi du 13 juillet 1992, qui stipule : « toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article 1er est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de service, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution du contrat est imputable soit à l'acheteur soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit en cas de force majeure ».

Art.3 - Prix et gratuités par groupe : les prix sont calculés sur la base d'un groupe de 30 personnes minimum (sauf circuits signalés). Une gratuité est accordée au chauffeur. Le nombre de participants définitifs doit être arrêté 8 jours ouvrés avant la date du voyage et sera reporté sur la facturation définitive.

Art.4 - Transport et menus groupes : le transport n'est pas inclus dans le prix de vente, il est donc à la charge de l'acheteur. Les menus sont indiqués à titre d'exemple, d'autres menus équivalents peuvent être proposés.

Art.5 - L'accompagnateur du groupe : selon le type de visite ou d'activité, un accompagnateur peut être inclus ou non à Soissons, et dans le cadre de visite totalement prises en charge par l'Office de Tourisme de Soissons, il s'agit de guides-conférenciers agréés par le Ministère de la Culture.

Art.6 - Réservation : une demande d'option ne peut être considérée comme une réservation ferme. La réservation se fait après confirmation écrite de la part du client, dans la limite des disponibilités et après versement d'un acompte de 25 % du prix total du voyage.

Art.7 - Règlement du solde : le client devra verser au service commercial le solde de la prestation convenue et restant due, ceci 8 jours avant le début du séjour, sous réserve du respect de l'article 98 alinéa 10. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour, sauf accords particuliers préalables établis par écrit. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Art.8 - En cas d'inscription moins de 8 jours avant le début du voyage ou séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation sous réserve du respect de l'article 98.

Art.9 - Dès réception du solde, le service de commercialisation adresse au client un accusé de réception.

Art.10 - Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat ou l'accusé de réception. En cas de retard, le client doit prévenir l'Office de Tourisme. Les prestations non consommées, du fait d'un retard ou d'une interruption du voyage resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Art.11 - Annulation du fait du client : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, courriel ou fax au service commercial.

L'annulation du client entraîne, outre les frais éventuels de dossier ou d'assurance, la retenue des frais variables selon la nature du voyage et la date à laquelle elle intervient. Sauf indications particulières :

- l'annulation intervient 30 jours avant la date du voyage : il sera retenu 40 euros pour frais de dossier

- l'annulation intervient moins de 8 jours avant la date du voyage : il sera retenu 25 % du prix du voyage ou du séjour

- l'annulation intervient moins de 2 jours ouvrables avant la date du voyage ou en cas de non présentation du client : il ne sera procédé à aucun remboursement

Art.12 - Désistement : en cas de désistement de plus de 10 % des participants, le service de réservation doit être prévenu au moins 15 jours à l'avance faute de quoi la facture prendra en compte le nombre de participants annoncé à la réservation. Si le nombre de participants sera inférieur à 25 personnes, un supplément de prix est appliqué, variable selon les programmes.

Art.13 - Modification par le service commercial d'un élément substantiel du contrat : se reporter à l'article 101 des conditions générales de vente ci-contre.

Art.14 - Annulation du fait du vendeur : se reporter à l'article 102 des conditions générales de vente ci-contre.

Art.15 - Empêchement pour le vendeur de fournir en cours de séjour les prestations prévues dans le contrat : se reporter à l'article 103 des conditions générales de vente ci-contre.

Art.16 - Hébergement : les journées sont cumulables et l'Office de Tourisme peut prendre en charge l'hébergement. Le prix des nuitées est calculé sur la base d'une chambre double avec bain ou douche et petit déjeuner. Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'hébergement, le service réservation peut refuser les clients supplémentaires, le contrat étant alors réputé rompu du fait du client.

Art.17 - Cession du contrat par le client : se reporter à l'article 99 des conditions générales de vente ci-contre.

Art.18 - Assurances : le client est responsable de tous les dommages survenus de son fait. Il est invité à vérifier s'il possède toutes les assurances nécessaires le couvrant pendant son voyage ou séjour. Par ailleurs, l'Office de Tourisme est couvert des conséquences de la responsabilité civile professionnelle par le contrat souscrit par GrandSoissons Agglomération.

Art.19 - Garantie financière : cette garantie est assurée par l'APST.

Art.20 - Réclamations : toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée au service commercial dans les 15 jours qui suivent le séjour ou l'excursion, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art.20 - RGPD - Données personnelles : Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires. Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé [Politique de confidentialité], accessible à l'adresse suivante : <http://tourisme-soissons.fr> et sur demande auprès du Vendeur. Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

Art.21 - Médiateur du Tourisme : Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE VOYAGES OU DE SEJOURS PRIVE

Art.95 - Sous réserves des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art.96 - Préalablement à la conclusion du contrat sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1- La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés.

2- Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort, ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3- Les repas fournis ;

4- La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5- Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas notamment de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;



- 6- Les visites, excursions et autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément ;
- 7- La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou de séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8- Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier du paiement du solde ;
- 9- Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
- 10- Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11- Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103, ci-après ;
- 12- Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13- L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art.97- L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art.98 - Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1- Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
  - 2- La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
  - 3- Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
  - 4- Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
  - 5- Le nombre de repas fournis ;
  - 6- L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
  - 7- Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
  - 8- Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
  - 9- L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
  - 10- Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être fait lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
  - 11- Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
  - 12- Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit éventuellement, à l'organisateur du voyage et au prestataire de service concernés ;
  - 13- La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour pour le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;
  - 14- Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
  - 15- Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus ;
  - 16- Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
  - 17- Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
  - 18- La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
  - 19- L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue du départ les informations suivantes : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
- Art.99 - L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.
- Art.100 - Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.
- Art.101- Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception : soit, accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties; toute diminution du prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.
- Art.103- Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : soit, proposer des prestations remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix; soit, s'il ne peut proposer aucune proposition de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Certificat d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages ATOUT France : n°IM002170001

PNAS Assurances n°OR 204422

CONTACT  
SERVICE COMMERCIAL

Marie-Christine BOINET  
03 23 93 32 62  
mcboinet@agglo-soissonnais.com

Aurélie PICOUT  
03 23 93 32 63  
apicout@agglo-soissonnais.com

